

Résolution sur la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1236/2005 du Conseil concernant le commerce de certains biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

2010/2685(RSP) - 16/06/2010

L'Assemblée a tenu un débat sur les questions orales [O-0056/2010](#) au Conseil et [O-0057/2010](#) à la Commission sur le commerce des biens utilisés à des fins de torture.

Une proposition de résolution clôturant le débat devait être mise aux voix le 17 juin 2010.